

Communiqué du conseil national de la protection de l'enfance

Le conseil national de protection de l'enfance attire l'attention sur la menace de suppression du pécule pour les jeunes qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance, au travers d'un amendement déposé au Sénat par la commission des affaires sociales dans le cadre du projet de loi de finance de la sécurité sociale

Mise en place pour par la loi du 14 mars 2016, pour soutenir l'entrée dans la vie d'adulte des jeunes confiés, cette mesure vise à permettre aux enfants accueillis en protection de l'enfance de se constituer un pécule certes modeste, grâce au versement jusqu'à leur 18 ans de l'allocation de rentrée scolaire sur un compte bloqué dont ils perçoivent le contenu à leur majorité.

Malgré la complexité et les limites de cette mesure et la nécessité impérieuse d'aller au-delà, et de développer une politique ambitieuse d'aide aux jeunes majeurs, cette expression de la solidarité nationale à l'égard de ceux qui en ont le plus besoin doit-être maintenue. Le plus souvent isolés de leur famille, ce soutien financier et moral est un symbole fort de la mobilisation pour ces jeunes très vulnérables et de la lutte contre leur précarisation.

Le CNPE attire l'attention du gouvernement, et plus largement des parlementaires, et demande le rejet de cet amendement lors du vote du projet de loi de finance de la sécurité sociale.

Ce communiqué est adressé au premier Ministre, à la Ministre des solidarités et de la santé et aux acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté, ainsi qu'aux Présidents de groupes de l'Assemblée Nationale et du Sénat.